

## 33. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2023.

Madame Stéphanie DUCHESNE quitte la séance.

### Délibération 2023-06-27-096

#### Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	57
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	67

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge des Finances et du Budget, qui, afin d'ajuster les crédits aux dépenses et recettes engagées, propose au Conseil Communautaire, la décision modificative suivante du budget principal 2023.

Fonction	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Service ADMINISTRATION GENERALE</b>				
<i>Section de fonctionnement</i>				
020	615221	Entretien de bâtiments publics	+ 15 000	
020	62268	Autres honoraires, conseils	+ 45 900	
01	7398	Reversements, restitutions	+16 000	
020	741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI		+76 900
TOTAL			+76 900	+76 900
<i>Section d'investissement</i>				
020	2111	Terrain nu	+70 000	
020	21311	Bâtiment administratif	-44 000	
020	2158	Autres installations, matériels techniques	+2 500	
020	2185	Matériel de téléphonie	+1 000	
020	2031	Frais d'études	-29 500	
TOTAL			0	
<b>Service DECHETS ENVIRONNEMENT</b>				
<i>Section de fonctionnement</i>				
720	61558	Entretien autres biens mobiliers	+15 000	
720	62268	Autres honoraires, conseils	+8 500	
720	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+5 000	
720	73133	Taxe d'enlèvement des OM		+28 500
TOTAL			+28 500	+28 500
<b>Service Voirie</b>				
<i>Section de fonctionnement</i>				
845	2041412	Subventions d'équipement versées	-66 000	
845	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+66 000	
TOTAL			0	
TOTAL GÉNÉRAL			+105 400	+105 400

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Nombre de votants	67
Votes pour	67
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jacques PETIT